

Insee Dossier

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 8

Juin 2018

L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Provence-Alpes-Côte d'Azur
TOURISME



Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee
et le Comité régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avant-propos

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une grande région touristique de l'Union européenne. Attractive pour la diversité de ses territoires et de son patrimoine, elle est dotée d'une très forte capacité d'accueil des touristes. Ce tourisme, intense et varié, qu'il soit d'été, d'hiver, culturel, sportif ou d'affaires, qu'il concerne la clientèle française ou internationale, joue un rôle majeur pour l'économie.

Pourtant, parmi l'ensemble des activités économiques, le tourisme est sans doute l'une des plus complexes à appréhender, qu'il s'agisse de mesurer ses « retombées » en termes d'emploi ou de valeur ajoutée.

Ce dossier, réalisé en partenariat par le Comité régional de tourisme et l'Insee, aborde l'économie du tourisme suivant deux approches complémentaires.

La première prend en compte la consommation des touristes, et décrit leurs dépenses, que ce soit pour préparer leur voyage ou durant leur séjour sur leur lieu de villégiature. En 2014, la consommation touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève ainsi à 18,9 milliards d'euros, ce qui représente 12,5 % du produit intérieur brut régional. Ce montant de dépenses classe Provence-Alpes-Côte d'Azur au troisième rang des régions françaises.

La seconde prend en compte le point de vue des entreprises dont l'activité bénéficie directement de la présence des touristes sur le territoire régional. Les établissements ayant une activité directement liée au tourisme sont à l'origine d'emplois et créent de la richesse pour le territoire, dans l'hébergement et la restauration, mais aussi le commerce, l'artisanat, le patrimoine, la culture... En 2014, la région compte 118 000 emplois touristiques en moyenne sur l'année, soit 6,2 % de l'ensemble de l'emploi régional. Dans une vision élargie des activités touristiques, incluant les activités de transport, agences de voyage, voyagistes et autres services de réservation, 25 300 emplois supplémentaires seraient comptés parmi les emplois touristiques. La valeur ajoutée des établissements ayant une activité directement liée au tourisme compte pour 4,6 % de l'ensemble de la richesse dégagée dans la région. Le poids de l'emploi ou de la richesse dégagée touristiques dans l'économie régionale place Provence-Alpes-Côte d'Azur au deuxième rang des régions de France métropolitaine.

Sommaire

Avant-propos	3
Consommation touristique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3^e région de France	5
Emploi et richesse générés par le tourisme 118 000 emplois touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur	9

Consommation touristique

Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3^e région de France

En 2014, les touristes ont dépensé 16,2 milliards d'euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec la valorisation des hébergements en résidence secondaire, la consommation touristique s'élève à 18,9 milliards d'euros, au 3^e rang français. Cela représente 12,5 % du produit intérieur brut régional. Dans la région, les touristes dépensent relativement plus en restaurants, hôtels et billets d'avion et moins en carburant, péages et en courses alimentaires que dans les autres régions de province.

Entre 2005 et 2014, les dépenses touristiques ont augmenté de 5,6 %. Elles ont progressé dans les secteurs des transports (autocars et avions), des agences de voyage, des parcs d'attraction et de l'hébergement en camping. Les dépenses en hôtellerie et restauration ont également augmenté entre 2005 et 2014, malgré un fléchissement après 2011. Dans quelques secteurs, les touristes ont moins dépensé : les déplacements en voiture (carburants et péages), les casinos et les remontées mécaniques.

Sébastien Samyn, Insee

Dîner au restaurant, réserver une chambre d'hôtel, acheter un billet d'avion, s'équiper en matériel de camping avant de partir en vacances : toutes ces activités effectuées par les touristes ont un impact économique dans une région (*définitions*). La comptabilité nationale permet de mesurer cet impact en évaluant ce que les touristes consomment, que ce soit en vue d'un futur voyage ou plus simplement sur leur lieu de villégiature ou d'excursion.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la consommation touristique globale atteint ainsi 18,9 milliards d'euros en 2014. La région se classe au troisième rang derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (*figure 1*). Les touristes ont directement dépensé 16,2 milliards d'euros et l'hébergement en résidence secondaire dans la région est valorisé à hauteur de 2,7 milliards d'euros (15 % de la consommation touristique globale).

Le poids du tourisme dans l'économie régionale est important : la consommation touristique représente 12,5 % du produit intérieur brut régional, en deuxième position derrière la Corse (33 %) et loin devant la moyenne nationale (7,4 %).

2,7 milliards dépensés dans les restaurants et cafés

Les dépenses les plus importantes sont celles en restaurants et cafés (2,7 milliards), en hôtels et en billets d'avion (1,6 milliards chacun). Ces trois postes représentent ensemble 31 % de la consommation touristique globale. À eux seuls, les hôtels comptent pour 8 %.

Les touristes restent en moyenne plus longtemps dans la région que dans les régions de province.

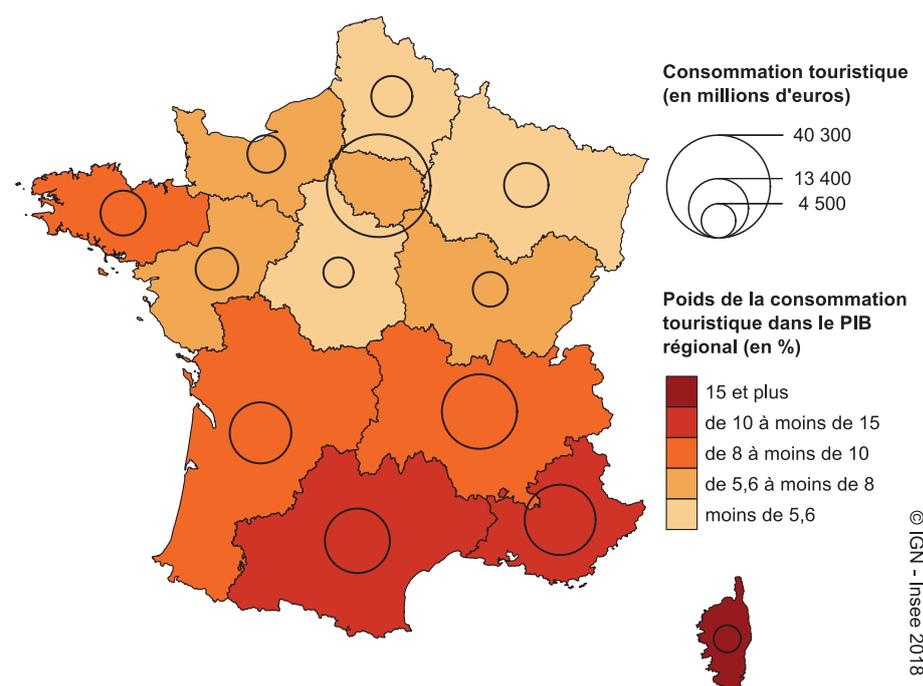
Les dépenses en transports non urbains (avion, train...) et en biens de consommation durables (campings-cars, skis...) pèsent fortement dans la consommation touristique régionale : elles représentent 20 % de la consommation touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (contre 16 % dans les autres régions hors Île-de-France). Ces dépenses peuvent être réalisées par des visiteurs comme par les habitants de la région en vue de leurs déplacements (dans la région ou ailleurs).

Plus de sorties au restaurant, moins de dépenses en carburant

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des dépenses caractéristiques du tourisme (hébergement, restauration, transports non urbains...) est plus importante que dans les autres régions de province (56 % contre 49 %). En particulier, on dépense plus en restaurant (14 % contre 11 % en province) et en transports non urbains (16 % contre 12 %). L'importance des transports est principalement due aux déplacements

1 Troisième région de France pour les dépenses des touristes

Consommation touristique et poids dans le PIB régional en 2014



Source : Insee, DGE, Compte satellite du tourisme régionalisé 2014, Produits intérieurs bruts régionaux 2014

en avion, qui pèsent à eux seuls 8 % de la consommation touristique, autant que l'hébergement dans les hôtels. Dans les dépenses d'hébergement marchand, la part des hôtels est plus importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tandis que les gîtes ruraux et les autres locations saisonnières sont moins présents.

Réciproquement, les touristes dépensent moins en courses d'alimentation pendant leur séjour, ainsi qu'en carburant et en péages (14 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 21 % en province). De manière générale, ils réalisent moins de dépenses non spécifiques au secteur du tourisme : 29 % de la consommation touristique globale contre 37 % dans les régions de province (figure 2).

L'hébergement non marchand (résidences secondaires) pèse 15 % dans la région, part similaire à celle des autres régions de province (14 %), alors même que le parc de résidences secondaires y est plus important.

Une hausse des dépenses touristiques au rythme national

Entre 2005 et 2014, les dépenses touristiques ont augmenté de 5,6 % en euros constants, au même rythme qu'en France (figure 3). Cela représente une augmentation d'environ 3,1 milliards d'euros en 10 ans, dont 2,4 milliards dus à l'inflation. En euros courants, le poids de la consommation touristique dans le PIB progresse, passant de 12,1 % du PIB régional en 2005 à 12,5 % en 2014.

Cette évolution globale a cependant connu des inflexions. Entre 2005 et 2011, les dépenses ont augmenté de 6,6 % en euros constants, plaçant la région au 4^e rang derrière la Corse, les Pays de la Loire et l'Île-de-France. Entre 2011 et 2014, en revanche, elles ont baissé de 1,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur alors qu'elles progressaient de 1,3 % en France de province.

Campings et transports en hausse

Dans certains secteurs, les dépenses ont augmenté entre 2005 et 2011 mais également entre 2011 et 2014. C'est le cas des dépenses d'hébergement en camping (+ 13 % en euros constants entre 2005 et 2014), des services de transports par autocar (+ 29 %), par avion (+ 9 %), des dépenses dans les agences de voyage (+ 14 %), ainsi que dans les parcs d'attractions (+ 43 %). Il s'agit d'activités réalisées en partie par des résidents : déplacements vers d'autres régions ou vers l'étranger, dépenses dans des agences de voyage et excursions de résidents dans les parcs d'attractions de la région.

2 Un poids des dépenses au restaurant plus important

Consommation touristique en 2014, par secteur

	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France	
	Montant (en millions d'euros)	Répartition (en %)	Répartition (en %)	France de Province
I Dépenses en services caractéristiques	10 605	56	58	49
1. Hébergements touristiques marchands	3 025	16	16	16
Hôtels	1 599	8	8	6
Campings ⁽¹⁾	300	2	1	2
Gîtes ruraux et autres locations saisonnières	737	4	5	6
Autres hébergements marchands ⁽²⁾	389	2	2	2
2. Restaurants et cafés	2 679	14	12	11
3. Services de transport non urbain	2 927	15	17	12
Transport par avion	1 562	8	10	5
Transport par train ⁽³⁾	874	5	5	4
Transport par autocar	251	1	2	2
Transport fluvial et maritime ⁽⁴⁾	240	1	0	1
4. Location de courte durée de matériel	444	2	2	2
Location de véhicules de tourisme	301	2	1	1
Location d'articles de sports et loisirs	142	1	1	1
5. Services des voyagistes et agences de voyages	683	4	5	3
6. Services culturels, sportifs et de loisirs	848	4	6	5
Musées, spectacles et autres activités culturelles	166	1	1	1
Parcs d'attraction et autres services récréatifs	178	1	2	1
Casinos	402	2	1	2
Remontées mécaniques	103	1	1	1
II Autres postes de dépenses	5 541	29	31	37
Carburants	1 057	6	7	9
Péages	333	2	2	3
Aliments et boissons ⁽⁵⁾	1 294	7	7	9
Biens de consommation durables spécifiques ⁽⁶⁾	809	4	4	4
Autres biens de consommation ⁽⁷⁾	1 471	8	7	9
Taxis et autres services de transport urbain	145	1	1	1
Autres services ⁽⁸⁾	432	2	2	2
III Dépense touristique (III = I + II)	16 146	85	89	86
IV Hébergement touristique non marchand ⁽⁹⁾	2 749	15	11	14
V Consommation touristique (V = III + IV)	18 895	100	100	100

⁽¹⁾ Y compris campings municipaux

⁽²⁾ Résidences de tourisme et résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.

⁽³⁾ Hors transilien

⁽⁴⁾ Hors croisières

⁽⁵⁾ Hors restaurants et cafés

⁽⁶⁾ Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage et de maroquinerie et certains types de matériels de sport utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances

⁽⁷⁾ Shopping en produits locaux, souvenirs, cadeaux, etc.

⁽⁸⁾ Réparations autos, soins corporels, etc.

⁽⁹⁾ Résidences secondaires de vacances (valeur locative imputée).

Lecture : les dépenses en services caractéristiques du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élèvent à 10,6 milliards d'euros en 2014, soit 56 % de la consommation touristique de la région (49 % en France de province).

Source : Insee, DGE, Compte satellite du tourisme régionalisé 2014

D'autres dépenses ont augmenté depuis 2005 malgré une baisse entre 2011 et 2014. Cela concerne les dépenses dans les hôtels et les restaurants, les achats de biens de consommation durables, d'aliments et de boissons hors restaurants (« courses » alimentaires). Dans le transport maritime, le repli est imputable à la situation de l'ancienne compagnie maritime SNCM. La location d'articles de sports et loisirs, liée en partie aux activités de sport d'hiver, a été également affectée.

Dans certains secteurs, enfin, les dépenses touristiques diminuent en euros constants sur les deux périodes. Les dépenses effectuées dans les casinos sont celles qui ont le plus baissé (-36 %). La consommation de carburants (-10 %) et les dépenses en péages ont également diminué, indiquant une mobilité plus faible des touristes autour de leur lieu de villégiature et un moindre recours à la voiture pour se rendre sur son lieu de vacances. Les dépenses en remontées mécaniques ont aussi reculé sur cette période. Pour ces postes de consommation, le repli se retrouve également au niveau national. En revanche, les baisses des dépenses en activités culturelles (musées, spectacles...) et en produits et services locaux (souvenirs, soins...) sont spécifiques à la région.

Dépenses et fréquentation hôtelière sont liées

Entre 2011 et 2014, les dépenses touristiques ont varié dans le même sens que la fréquentation des hôtels (respectivement -1,5 % et -2,3 %). Après plusieurs années de progression, la fréquentation hôtelière en Provence-Alpes-Côte d'Azur a en effet reculé en 2014 (-500 000 nuitées par rapport à 2011). Néanmoins, la fréquentation des hôtels n'explique pas seule la dépense touristique. Les dépenses en hébergement hôtelier ne représentent qu'un dixième de celle-ci. Par ailleurs, entre 2011 et 2014, la bonne fréquentation des campings a atténué la baisse des dépenses en hébergements marchands. En définitive, ce sont surtout les autres postes de dépenses (aliments et boissons, carburants, shopping divers) qui contribuent en Provence-Alpes-Côte d'Azur à la diminution des dépenses des touristes sur cette période. ■

3 La restauration alimentaire la hausse des dépenses touristiques

Évolution de la dépense touristique entre 2005 et 2014, par secteur

	Provence-Alpes-Côte d'Azur			France	France de province
	Évolution 2005-2014 (en millions d'euros constants)	Évolution 2005-2014 (corrigée de l'inflation nationale, en %)	Évolution 2011-2014 (corrigée de l'inflation nationale, en %)	Évolution 2005-2014 (corrigée de l'inflation nationale, en %)	Évolution 2005-2014 (corrigée de l'inflation nationale, en %)
I Dépenses en services caractéristiques	591,2	8,2	1,1	1,8	3,3
1. Hébergements touristiques marchands	153,0	11,1	-0,6	5,3	4,9
Hôtels	125,7	10,8	-2,2	5,4	4,9
Campings ⁽¹⁾	27,3	13,0	8,8	4,7	5,1
2. Restaurants et cafés	202,4	10,0	-2,8	7,3	5,8
3. Services de transport non urbain	264,4	12,2	9,2	5,0	6,9
Transport par avion	106,8	9,0	14,1	5,4	12,9
Transport par train ⁽²⁾	6,3	0,9	1,7	-1,2	-4,2
Transport par autocar	55,2	29,2	17,9	22,8	15,8
Transport fluvial et maritime ⁽³⁾	96,1	88,2	-2,4	3,2	9,6
4. Location de courte durée de matériel	28,4	7,9	-3,4	-8,8	-4,7
Location de véhicules de tourisme	25,9	11,0	-0,9	-7,9	-8
Location d'articles de sports et loisirs	2,4	2,0	-8,3	-10,1	0,4
5. Services des voyagistes et agences de voyages	69,5	13,6	7,2	-11,5	-0,6
6. Services culturels, sportifs et de loisirs	-126,4	-16,1	-10	-6,8	-6,9
Musées, spectacles et autres activités culturelles	-2,9	-2,2	-16,6	3,6	11,0
Parcs d'attraction et autres services récréatifs	47,0	43,4	18,9	5,0	21,9
Casinos	-169,1	-36,1	-15,8	-26,2	-27,7
Remontées mécaniques	-1,4	-1,8	-14,8	-11,1	-11,1
II Autres postes de dépenses	78,6	1,7	-5,4	12,0	9,5
Carburants	-92,2	-10,3	-4,1	-10,3	-10,3
Péages	-9,2	-3,3	-0,6	-3,3	-3,3
Aliments et boissons ⁽⁴⁾	28,8	2,6	-12,2	27,2	25,2
Biens de consommation durables spécifiques ⁽⁵⁾	149,3	24,7	-7,7	36,0	28,5
Autres biens de consommation ⁽⁶⁾	-31,4	-2,3	-1,5	11,8	9,9
Taxis et autres services de transport urbain	43,4	55,7	30,9	36,6	40,2
Autres services ⁽⁷⁾	-10,1	-2,6	-7,4	9,7	6,0
III Dépense touristique	669,8	5,6	-1,5	5,5	6,2

⁽¹⁾ Y compris campings municipaux

⁽²⁾ Hors transilien

⁽³⁾ Hors croisières

⁽⁴⁾ Hors restaurants et cafés.

⁽⁵⁾ Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage et de maroquinerie et certains types de matériels de sport utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances.

⁽⁶⁾ Shopping en produits locaux, souvenirs, cadeaux, etc.

⁽⁷⁾ Réparations autos, soins corporels, etc.

Lecture : entre 2005 et 2014, la dépense touristique a augmenté de 670 millions d'euros constants, soit +5,6 %, malgré une baisse de 1,5 % entre 2011 et 2014.

Champ : hors hébergement touristique non marchand, gîtes ruraux et autres locations saisonnières et autres hébergements marchands.

Source : Insee, DGE, Compte satellite du tourisme régionalisé 2014

Définitions - méthode

Le **tourisme** regroupe l'ensemble des activités réalisées par tous les visiteurs, habitant ou non la région, qu'ils soient touristes ou excursionnistes, français ou étrangers, au cours ou en vue de leurs voyages (y compris les voyages d'affaires). Le tourisme recouvre ainsi les déplacements avec nuitées sur les lieux de villégiature ainsi que les déplacements (ou excursions) à la journée.

Le **compte satellite du tourisme** (CST) présente les données économiques sur le tourisme dans un cadre comptable. Il est produit au niveau national par la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'économie et des finances. Il permet de mesurer le poids du tourisme dans l'économie.

La **consommation touristique intérieure** (CTI) constitue l'agrégat principal du compte satellite. Elle évalue les dépenses des visiteurs et regroupe :

- les dépenses liées aux **activités caractéristiques du tourisme** comme les services de transports non urbains (transports par avion, par train, par autocar et transports fluvial et maritime), les restaurants et cafés et les hébergements touristiques marchands ;
- **d'autres dépenses** des visiteurs liées à la consommation de biens et services marchands comme la consommation de carburants, les achats d'aliments et de boissons et les achats d'autres biens de consommation (achats, souvenirs, cadeaux...);
- **les dépenses d'équipement en biens durables** (camping-cars, articles de voyage, etc) réalisées en amont du voyage (affectées au lieu de résidence) ;
- **la valorisation des nuitées passées dans les résidences secondaires** (hébergement touristique non marchand) sur la base d'une estimation du nombre de nuitées (nombre de personnes occupant les résidences secondaires auquel est appliqué le taux d'occupation national de 42 jours par an) et des loyers des résidences principales imputés dans la source Revenus fiscaux localisés 2011.

La **dépense touristique** correspond aux trois premiers postes de la CTI. En ajoutant à la dépense touristique la valorisation des séjours dans les résidences secondaires, on parle de consommation touristique.

La régionalisation du CST consiste à calculer la **répartition régionale de la CTI** pour chaque poste de dépense, en valeur. Elle a été réalisée en **2005, 2011 et 2014**. La consommation touristique est affectée au lieu de consommation effective du bien ou du service. Ce lieu peut être différent du lieu de résidence (achat d'un titre de transport par un employeur) ou même du lieu de villégiature (achat d'un camping-car).

Les évolutions présentées dans cette étude sont des évolutions en volume (à prix constants c'est-à-dire corrigées de l'inflation nationale). Elles sont calculées sur la dépense touristique (donc hors résidences secondaires), hors gîtes ruraux et autres locations saisonnières, et hors autres hébergements marchands en raison de changements de méthode ou de normes de classement survenus sur la période.

Sources

Le compte régionalisé mobilise notamment les enquêtes de l'Insee (réalisées avec la DGE et les partenaires locaux) auprès des entreprises d'hébergement touristique sur la fréquentation des hôtels, des campings et des autres hébergements collectifs (résidences hôtelières, villages vacances...). Il s'appuie aussi sur les deux enquêtes DGE-Banque de France qui portent sur le suivi de la demande touristique auprès des Français (SDT) et sur les visiteurs venant de l'étranger (EVE). Il mobilise enfin les données comptables des entreprises (répartition des chiffres d'affaires) ou encore des données administratives ou d'entreprises publiques (aviation civile, immatriculations, SNCF, etc.).

Pour en savoir plus

- « Tourisme », *Insee Références « Tableaux de l'économie française – Édition 2018 »*, février 2018
- Delage V., Winnicki P., « Fréquentation touristique saison 2017 – Un été plus chaleureux pour Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 38, novembre 2017
- Novella S., « Les touristes dépensent plus de 15 milliards d'euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 5, décembre 2014

Emploi et richesse générés par le tourisme

118 000 emplois touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2014, la fréquentation touristique a directement généré 118 000 emplois en moyenne sur l'année en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représente 6,2 % de l'emploi total régional, avec de grandes disparités entre territoires : de 3,5 % dans les Bouches-du-Rhône à 15,1 % dans les Hautes-Alpes. Les établissements dont l'activité est entièrement ou partiellement touristique sont aussi créateurs de richesse pour le territoire. Leur valeur ajoutée contribue à 4,6 % de la richesse dégagée de la région.

Les emplois touristiques sont très présents dans le secteur de l'hébergement et la restauration. Ils placent la région au second rang national en termes de poids dans l'emploi total. Très saisonnier, l'emploi touristique varie dans la région de 90 000 emplois en hiver à 160 000 emplois en été. Entre 2009 et 2014, l'emploi touristique a progressé de 3,7 %.

Vincent Delage, Philippe Winnicki, Insee

En moyenne sur l'année 2014, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 118 000 emplois directement liés à la présence de touristes (figure 1). L'emploi touristique représente 6,2 % de l'emploi total régional (hors particuliers employeurs, agriculture et fonction publique d'État). Son importance peut également être évaluée par la richesse dégagée par les établissements dont l'activité est directement concernée par la présence de touristes. En 2014, elle représente 4,6 % de la richesse dégagée totale de la région.

Autant par le poids de l'emploi touristique que par celui de la richesse dégagée par le tourisme dans l'économie locale, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région de France métropolitaine derrière la Corse et loin devant les autres régions.

Plus du tiers des emplois touristiques dans les Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes tient une place prépondérante dans l'économie touristique régionale. Il cumule une offre hôtelière importante, des activités culturelles et de loisirs et des stations de ski. À lui seul, il concentre 34,6 % des emplois touristiques de la région (40 800 emplois) et 36,5 % de la richesse dégagée (figure 2). Dans les Alpes-Maritimes, 9,2 % des emplois sont des emplois touristiques.

Les Bouches-du-Rhône et le Var représentent une part équivalente de l'emploi touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement 24 % et 22 %, soit au total 55 000 emplois). Pourtant le tourisme pratiqué diffère totalement dans ces deux départements. Le premier s'appuie sur un tourisme d'affaires très important,

qui génère près de la moitié des nuitées hôtelières. Le second suscite un tourisme principalement estival et concentre la moitié des nuitées en camping de la région.

Comparé à l'ensemble de la région, le nombre d'emplois touristiques est faible dans les Hautes-Alpes et dans les Alpes-de-Haute-Provence (13 000 emplois au total). Néanmoins, le tourisme occupe une place importante dans l'économie de ces départements, notamment dans les Hautes-Alpes où un emploi sur six est touristique. À l'inverse, en Vaucluse et plus

encore dans les Bouches-du-Rhône, l'emploi touristique pèse moins dans l'emploi total (respectivement 4,6 % et 3,5 %).

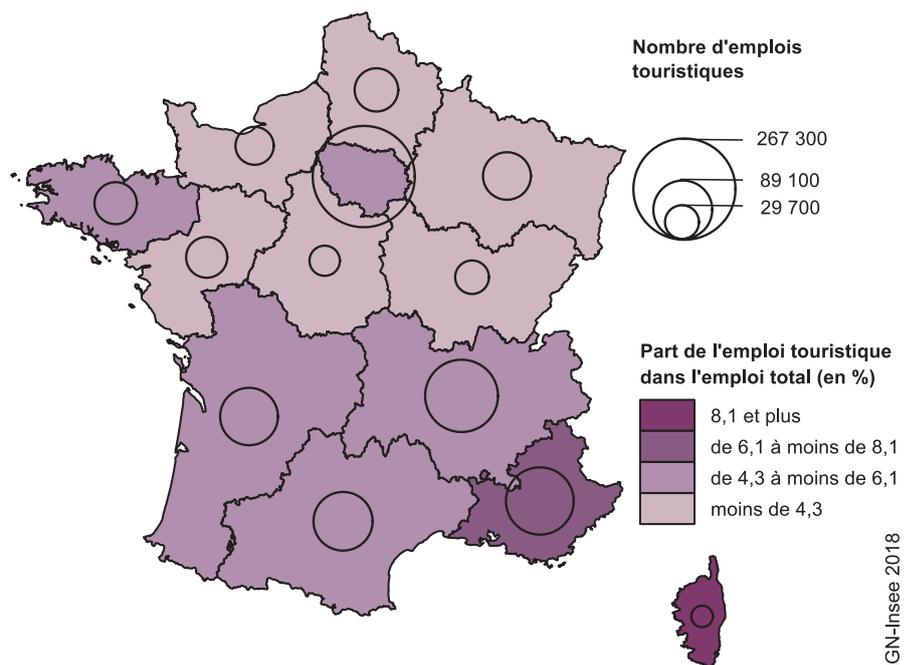
Près d'un emploi sur trois lié au tourisme à Briançon

Comme au niveau départemental, la part du tourisme dans l'économie locale varie fortement entre les zones d'emploi de la région.

Briançon arrive largement en tête des zones d'emploi de la région et figure même parmi les premières au niveau national en ce

1 118 000 emplois touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre d'emplois touristiques et part de l'emploi touristique dans l'emploi total en 2014, par région métropolitaine



Source : Insee, DADS 2014 ; Acoess 2014, traitements Insee

qui concerne l'importance du tourisme dans l'économie locale. Ainsi, la fréquentation touristique génère 4 800 emplois soit 28,6 % de l'emploi total de ce territoire (figure 3). La zone voisine, Gap, un peu moins dépendante du tourisme, est composée tout de même de 11 % d'emploi touristique.

Ce fort poids du tourisme dans l'économie locale se retrouve également sur le littoral : dans les zones d'emploi de Cannes - Antibes, Menton - Vallée de la Roya et Fréjus - Saint-Raphaël, la part de l'emploi touristique dans l'emploi total varie de 12 % à 16 %.

À l'inverse, dans les zones d'emploi de Nice et Marseille - Aubagne, très peuplées et dotées d'une économie diversifiée, le tourisme a moins d'influence mais il concentre 34 000 emplois, soit 29 % du total régional (encadré 1).

Des saisonnalités très marquées surtout dans le Var et le Vaucluse

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi touristique varie fortement selon la saison. Il est multiplié par 1,9 entre son minimum de janvier (86 600 emplois) et son maximum atteint en juillet (164 000 emplois). Cette saisonnalité est plus marquée qu'en France métropolitaine (x 1,6) mais elle est deux fois moindre qu'en Corse et inférieure à celle d'Occitanie (x 2,1). Dans ces deux régions, le tourisme est quasi-exclusivement estival contrairement à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, régions qui présentent le plus grand nombre d'emplois touristiques en moyenne sur l'année, sont celles où la saisonnalité est la moins marquée.

La saisonnalité varie également fortement selon le type d'activité. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur le plus saisonnier est de loin celui des grandes surfaces commerciales. L'emploi touristique y est multiplié par 6,7 entre son minimum de janvier et son maximum d'août. À l'opposé, les activités du secteur des sports et loisirs sont, avec celles des offices de tourisme, les plus stables en emplois sur l'année. L'activité des soins est également régulière sur l'année, mais elle a pour originalité d'atteindre son pic saisonnier en octobre.

Au sein de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Var et le Vaucluse sont les départements aux saisonnalités les plus marquées (figure 4). Entre l'hiver et l'été, l'emploi touristique y est multiplié respectivement par 2,8 et 2,4. Ces départements sont dotés d'un parc d'hébergement touristique majoritairement orienté vers l'hôtellerie de plein air. Les emplois touristiques issus de ce secteur

2 Plus de 40 000 emplois touristiques dans les Alpes-Maritimes

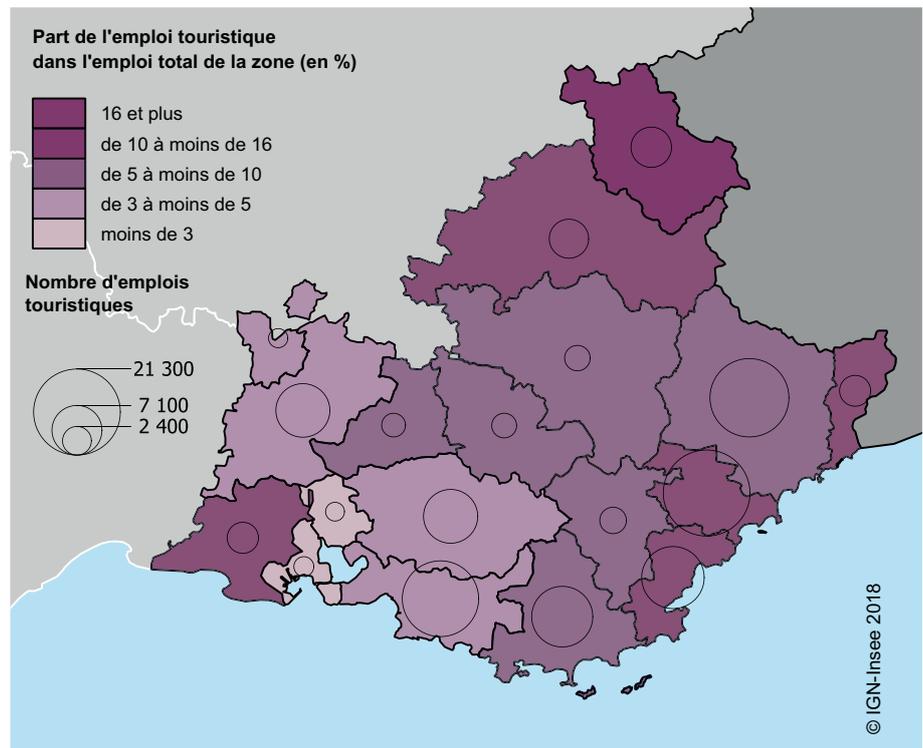
L'emploi touristique en 2014, par département

	Nombre d'emplois touristiques	Part du département dans l'emploi touristique de la région (en %)	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 600	3,9	8,3
Hautes-Alpes	8 200	6,9	15,1
Alpes-Maritimes	40 800	34,6	9,2
Bouches-du-Rhône	28 600	24,2	3,5
Var	26 200	22,2	7,9
Vaucluse	9 600	8,1	4,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	118 000	100,0	6,2

Sources : Insee, DADS 2014 ; Acoiss 2014, traitements Insee.

3 Briançon, le littoral azuréen et la Camargue sont les zones à l'emploi le plus touristique

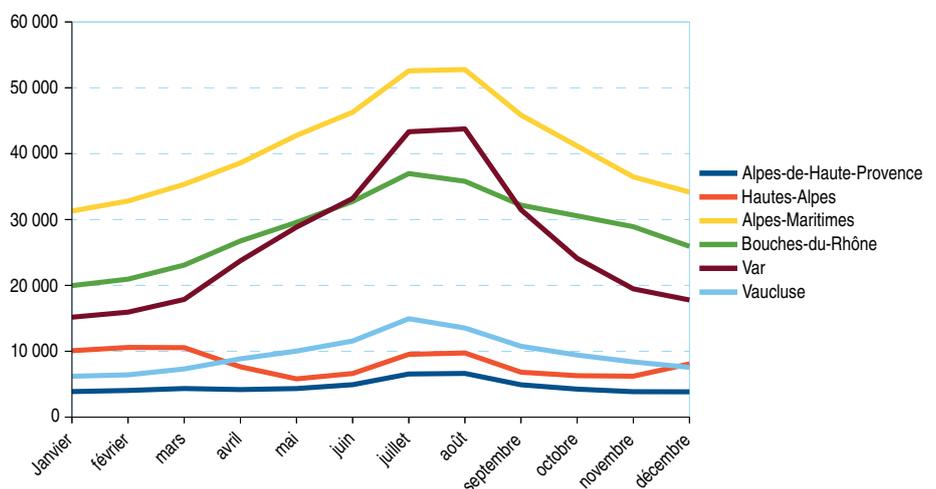
Nombre d'emplois touristiques et part de l'emploi touristique dans l'emploi total en 2014, par zone d'emploi



Champ : emploi total hors particuliers employeurs, agriculture et fonction publique d'État. Source : Insee, DADS 2014 ; Acoiss 2014, traitements Insee

4 Une saisonnalité des emplois touristiques très marquée dans le Var

Niveau mensuel de l'emploi touristique en équivalent temps plein, par département



Sources : Insee, DADS 2014 ; Acoiss 2014, traitements Insee

d'activité sont nombreux et très concentrés durant la saison estivale.

Les Hautes-Alpes constituent le seul département de la région connaissant une double saisonnalité marquée. Le pic d'emploi touristique de février (10 600 emplois) y est même supérieur à celui d'août (9 800). Grâce au ski en hiver et aux activités de plein air en été, le secteur des sports et loisirs y est particulièrement développé. Il concentre 42,4 % des emplois touristiques haut-alpins (contre 9,8 % en moyenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le département représente en outre 28,6 % de l'emploi touristique régional de ce secteur.

Dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, l'amplitude saisonnière de l'emploi touristique est modérée (respectivement $\times 1,6$ et $\times 1,8$). De nombreux pôles d'activités économiques nourrissent en effet un tourisme d'affaires présent toute l'année.

Les Alpes-de-Haute-Provence se caractérisent par l'importance relative des activités de sports et loisirs et de soins (thermalisme, thalassothérapie), moins sensibles à la saison. L'emploi y est relativement stable tout au long de l'année.

Hébergement et restauration : deux tiers de la richesse dégagée touristique

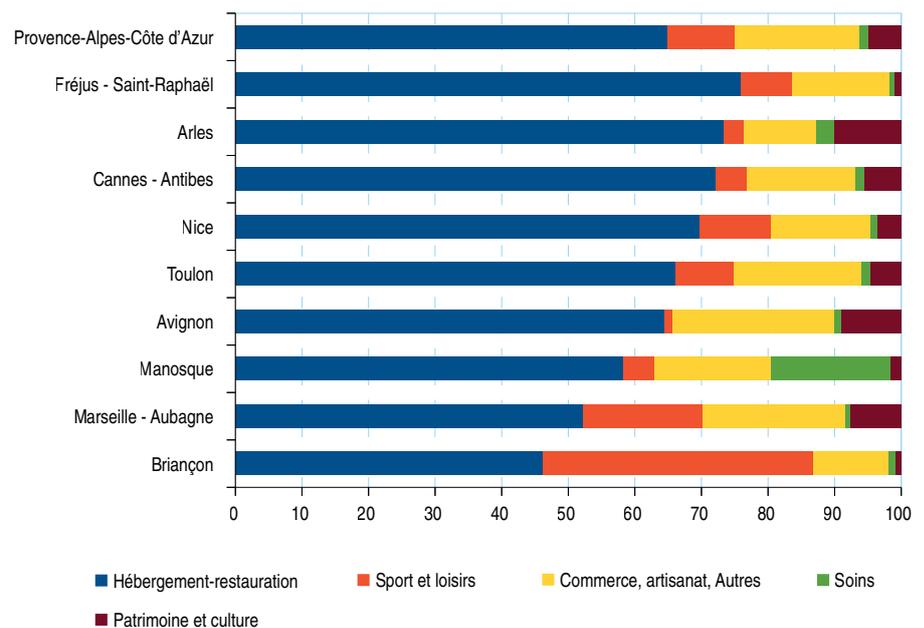
Plus encore que dans les autres régions, en Provence-Alpes-Côte d'Azur le poids de l'hébergement et de la restauration est prépondérant dans l'activité touristique. Ces deux secteurs dégagent à eux seuls quasiment deux tiers de la richesse créée : 36 % pour l'hébergement et 29 % pour la restauration (y compris les cafés). Ces deux activités fournissent à parts égales 76 000 emplois soit 64 % des emplois touristiques de la région.

À un degré moindre, le secteur des sports et loisirs figure aussi parmi les activités importantes de l'économie touristique régionale (10 %), de même que les activités liées au patrimoine et à la culture (5 %). À l'inverse de l'hébergement-restauration, ces deux secteurs pèsent relativement moins dans l'activité touristique régionale que pour les autres régions métropolitaines.

Au sein des zones d'emploi, l'hébergement et la restauration ont généralement un poids prédominant dans l'activité touristique, sauf dans celles de Briançon et de Gap (figure 5). Du fait de l'importance des stations de ski, le secteur des sports et loisirs est prépondérant à Briançon (40 % de la richesse dégagée touristique) et à Gap (28 % soit un peu moins que l'hébergement). Il est également important à Digne-les-Bains

5 Deux tiers de la richesse dégagée touristique vient de l'hébergement et la restauration

Poids des activités dans la richesse dégagée touristique en 2014, par zone d'emploi (en %)



Source : Insee, Fichier économique enrichi 2014 (données estimées)

(17 %) et dans les zones d'emploi très urbanisées de Marseille - Aubagne et de Nice (18 % et 11 %).

La zone d'emploi de Manosque, riche des activités thermales de Gréoux-les-Bains, se distingue par l'importance des activités de soins (18 % de la création de richesse). Les zones de Salon-de-Provence (avec le zoo de la Barben) et d'Arles (avec ses monuments et les Alpilles) sont des territoires dans lesquels les activités liées au patrimoine et à la culture sont relativement plus présentes qu'ailleurs (respectivement 13 % et 10 % contre 5 % en moyenne régionale).

Contrats courts et temps partiels fréquents

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les 118 000 emplois directement liés au tourisme correspondent à un volume annuel de 96 300 emplois en équivalent temps plein (ETP).

L'emploi touristique se caractérise par des contrats de travail plus courts voire saisonniers et un recours plus fréquent au temps partiel que le reste de l'économie. Cela s'explique notamment par le poids important des activités de restauration et de commerce, où la flexibilité du temps de travail est plus grande.

Le profil moyen du travailleur du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur est globalement le même que dans les autres régions : un ou une employée de 39 ans, travaillant plus souvent à temps partiel avec un contrat court, exerçant fréquemment dans l'hôtellerie-restauration

et rémunéré(e) en moyenne un peu plus de 11 € net de l'heure.

Des différences sensibles existent toutefois entre les activités. Si, de façon générale, l'emploi touristique compte en proportion autant de femmes que la moyenne (respectivement 47 % et 48 %), l'activité des sports et loisirs est, avec 33 % seulement de femmes, la moins féminisée de toutes. Elle est par ailleurs, avec un salaire net moyen de 15,4 € de l'heure et seulement 23 % de contrats à temps partiel, la plus rémunératrice. L'activité de soins est à l'inverse la plus féminisée (90 % de femmes) mais aussi la moins rémunératrice (8,3 € net de l'heure en moyenne).

La part des non-salariés dans l'emploi touristique est de 19,1 %, soit 3 points de plus que dans l'emploi total de la région. Elle varie du simple au double selon les zones d'emploi. Ainsi, c'est dans les zones de montagne, où le tourisme est fortement tourné vers les sports et loisirs d'hiver, que la part de non-salariés est la plus importante, en partie du fait des moniteurs de ski qui ont souvent un statut d'indépendant. Dans la zone de Briançon, près d'un emploi touristique sur trois (31,8 %) est non salarié, et plus d'un sur quatre à Gap (27,3 %). À l'inverse, dans les zones d'emploi du littoral, pour lesquelles l'emploi touristique vient essentiellement de l'hébergement et de la restauration, la part de non-salariés est beaucoup plus faible : 16,4 % à Marseille - Aubagne et 16,7 % à Cannes - Antibes.

4 200 emplois créés entre 2009 et 2014

Entre 2009 et 2014, 4 200 emplois touristiques ont été créés en Provence-Alpes-

Côte d'Azur, soit une progression de 3,7 %. Sur cette période, la région a été moins dynamique que la France métropolitaine (+ 4,9 %) et que les autres régions touristiques : Corse (+ 12,2 %), Occitanie (+ 8,3 %), Nouvelle-Aquitaine (+ 6,8 %), Auvergne-Rhône-Alpes (+ 4,5 %) et Île-de-France (+ 4,5 %).

Entre 2009 et 2014, le niveau d'emploi touristique a baissé dans la période hivernale (novembre-février) et augmenté dans la période estivale (mai-septembre). Ainsi, au sein de la région, les zones d'emplois de Briançon et Gap perdent 3,7 % d'emplois touristiques essentiellement dans le secteur de l'hébergement. À l'inverse, la zone d'emploi de Marseille - Aubagne a été la plus dynamique et concentre un tiers des créations d'emplois touristiques de la région. Dans cette zone, l'ensemble des secteurs a contribué à l'amélioration.

Dans la région, les secteurs de la restauration, des cafés et du commerce de détail non alimentaire ont contribué pour moitié au développement de l'emploi touristique entre 2009 et 2014. L'hébergement, qui regroupe un tiers des emplois touristiques de la région, est resté stable sur cette période (- 0,3 %). Certaines activités touristiques ont réduit leurs effectifs sur cette période. C'est le cas de l'artisanat, des activités liées à l'organisation de foires, de salons professionnels et de congrès, des agences immobilières, de la location de logements et de véhicules et du transport de voyageurs par taxis. ■

Encadré 1 – Des métropoles bien placées

Les trois métropoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée, regroupent près de 50 000 emplois touristiques en 2014, soit 40 % des emplois touristiques de la région.

Aix-Marseille-Provence compte à elle seule la moitié des effectifs et se situe à la seconde place des métropoles françaises, loin toutefois derrière le Grand Paris et devant la métropole de Lyon (figure). Le poids de l'emploi touristique dans l'emploi total (3,2 %) y est équivalent à celui de la métropole de Lyon, nettement en dessous du Grand Paris (5,1 %).

Nice Côte d'Azur se distingue par l'importance du tourisme dans son économie, bien supérieure aux autres métropoles. Les 16 200 emplois liés au tourisme représentent 7,1 % de l'emploi total et la richesse dégagée associée s'élève à 5,7 % de la richesse dégagée totale.

Toulon Provence Méditerranée, métropole en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, compte 6 700 emplois directement liés au tourisme, ce qui la place au niveau des métropoles de Rennes et de Montpellier. La part de l'emploi touristique dans l'emploi total y est cependant supérieure (4,5 % contre 4,0 % à Montpellier et 2,7 % à Rennes).

À l'instar de la région, les trois métropoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérisent par une proportion de non-salariés dans l'emploi touristique plus élevée que les autres (plus de 16,5 % de non-salariés dans chacune d'elles contre 12,4 % en moyenne pour les métropoles françaises).

Le poids de l'hébergement y est supérieur à la moyenne, notamment à Nice (33 % contre 25 % dans le Grand Paris, 24 % dans la métropole de Lyon et 16 % dans celle de Toulouse). Les activités de soins et de sports et loisirs sont également surreprésentées dans l'emploi touristique, contrairement à celles liées au patrimoine et à la culture, surtout à Nice et Toulon (moins de 6 % contre 13 % en moyenne).

Entre 2009 et 2014, l'emploi touristique a augmenté moins fortement dans les métropoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en moyenne dans les autres métropoles. Si Aix-Marseille-Provence se situe dans la moyenne (+ 7,3 %), Nice Côte d'Azur (+ 5,1 %) et surtout Toulon Provence Méditerranée (+ 3,6 %) sont nettement en dessous. À titre de comparaison, sur la même période, les métropoles de Toulouse (+ 25,6 %) et de Montpellier (+ 10,1 %) ont été beaucoup plus dynamiques.

Les métropoles provençales fortement touristiques

Nombre d'emplois touristiques et part de l'emploi touristique dans l'emploi total en 2014, pour 10 métropoles

	Nombre d'emplois touristiques	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)
Nice Côte d'Azur	16 000	7,1
Métropole du Grand Paris	216 400	5,1
Toulon Provence Méditerranée	6 700	4,5
Métropole de Montpellier Méditerranée	8 500	4,0
Toulouse Métropole	14 400	3,4
Bordeaux Métropole	13 200	3,3
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	25 000	3,2
Métropole de Lyon	21 800	3,0
Rennes Métropole	6 300	2,7
Métropole Européenne de Lille	13 400	2,3

Sources : Insee, DADS 2014 ; Acoess 2014, traitements Insee

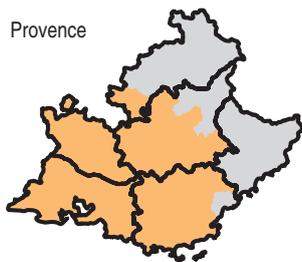
Encadré 2 – Provence, Alpes et Côte d'Azur : trois grandes destinations touristiques internationales

Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'organisation touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur prend fortement appui sur les trois grandes destinations internationales que sont la Provence, les Alpes et la Côte d'Azur. Pour nos visiteurs, le lien entre l'imaginaire porté par ces destinations, leur identité et leur positionnement géographique, est variable. Ces destinations et leur marque associée ne recouvrent pas des territoires délimités précisément.

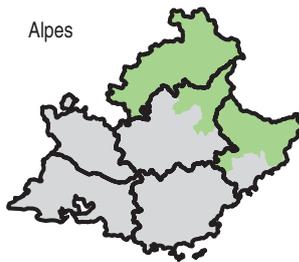
Cependant, pour les besoins d'observation et d'étude, un périmètre territorial pour chacune des trois destinations a été défini, afin de produire des indicateurs. Certains territoires peuvent appartenir à deux destinations (figure).

Les trois grandes destinations touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Nombre d'emplois touristiques : 63 200
Part de l'emploi touristique : 4,6 %
Évolution 2009-2014 : + 4,8 %

© IGN-Insee 2018



Nombre d'emplois touristiques : 11 000
Part de l'emploi touristique : 14,8 %
Évolution 2009-2014 : - 2,6 %

© IGN-Insee 2018



Nombre d'emplois touristiques : 57 200
Part de l'emploi touristique : 10,5 %
Évolution 2009-2014 : + 4,1 %

© IGN-Insee 2018

Sources : Comité régional de tourisme ; Insee, DADS 2014 ; Acoess 2014, traitements Insee

Sources

L'estimation de l'emploi touristique s'appuie sur les données des déclarations annuelles de données sociales 2014 (DADS) pour les salariés et les données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale 2014 (Acos) pour les non-salariés.

La richesse dégagée est obtenue par l'exploitation du Fichier économique enrichi (FEE). Le FEE est un fichier de synthèse construit par l'Insee. Son objectif est de caractériser les établissements par des données économiques en utilisant les informations issues de plusieurs sources économiques.

Définitions - méthode

Le **tourisme** regroupe l'ensemble des activités réalisées par tous les visiteurs, habitant ou non la région, qu'ils soient touristes ou excursionnistes, français ou étrangers, au cours ou en vue de leurs voyages (y compris les voyages d'affaires). Le tourisme recouvre ainsi les déplacements avec nuitées sur les lieux de villégiature ainsi que les déplacements (ou excursions) à la journée.

L'**emploi touristique** correspond à l'emploi généré par la présence de visiteurs sur un territoire. Les activités prises en compte sont celles qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes, comme l'hébergement ou la gestion des musées. Sont exclues les activités préalables au séjour (agences de voyages et transport) ou celles qui ne sont pas déployées au niveau local (fabrication de caravanes, autocaristes, etc.).

Pour tenir compte des changements qu'introduit la nouvelle nomenclature d'activités économiques dans les sources statistiques, l'Insee a mis au point une méthode qui affine, sur l'ensemble du territoire français, l'estimation du nombre d'emplois en lien avec la présence de touristes sur un territoire. Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

Reposant sur l'identification des établissements employeurs au travers du code APE (activité principale exercée), la méthode conduit à ne pas prendre en compte certains organismes assimilés à des administrations qui assurent pourtant des missions de développement du tourisme régional (services d'accueil des touristes dans les mairies, comité régional de Tourisme, unions départementales des offices de tourisme...).

Si, allant au-delà de la méthode, l'emploi des activités de transport, agences de voyage, voyagistes et autres services de réservation avait été inclus aux calculs et considéré comme 100 % touristique, l'emploi touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élèverait à 143 300 emplois, soit près de 25 300 emplois supplémentaires.

La **richesse dégagée** est une notion économique qui permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone donnée, de façon complémentaire à la vision donnée par l'emploi. Cet indicateur est estimé au niveau des établissements par ventilation de la valeur ajoutée créée par l'entreprise.

Comme pour l'emploi, la richesse dégagée des établissements exerçant des activités partiellement touristiques fait l'objet d'un traitement particulier.

La richesse dégagée touristique, assimilable à de la valeur ajoutée, n'est pas comparable à la consommation touristique, qui s'apparente davantage à un chiffre d'affaires et pour partie à une valorisation des nuitées en résidences secondaires.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Pour en savoir plus

- « Tourisme », *Insee Références « Tableaux de l'économie française – Édition 2018 »*, février 2018
- Delage V., Winnicki P., « Fréquentation touristique saison 2017 – Un été plus chaleureux pour Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 38, novembre 2017
- « Bilan économique 2017 – Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 20, mai 2018
- « Atlas régional – Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 4, juin 2016
- Novella S., « 6 % de l'emploi régional est directement lié au tourisme », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 13, avril 2015
- Novella S. et al., « Emplois saisonniers – 174 000 contrats salariés et 30 000 missions d'intérim », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 30, avril 2016

Réalisation et coordination Direction régionale de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti - CS 70004
13395 Marseille cedex 10

Contributions Vincent Delage, Sébastien Samyn, Philippe Winnicki (Insee)
Marc Bonnefoy (Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Directeur de la publication Alberto Lopez

**Chef du service
Études et Diffusion** Alexandre Gautier

Rédacteur en chef Jérôme Domens

Secrétaire de rédaction Fernande Ponzio

Copyright Insee - Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018
Retrouvez ce dossier sur le site www.insee.fr

Insee Dossier

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Parmi l'ensemble des activités économiques, le tourisme est sans doute l'une des plus complexes à appréhender, qu'il s'agisse de mesurer ses « retombées » en termes d'emploi ou de valeur ajoutée.

Ce dossier, réalisé en partenariat par le Comité régional de tourisme et l'Insee, aborde l'économie du tourisme suivant deux approches complémentaires.

La première approche prend en compte la consommation des touristes, et décrit leurs dépenses, que ce soit pour préparer leur voyage ou durant leur séjour sur leur lieu de villégiature. La seconde prend le point de vue des entreprises dont l'activité bénéficie directement de la présence des touristes sur le territoire régional. Ainsi, en 2014, la consommation touristique en Provence Alpes Côte d'Azur s'élève à 18,9 milliards d'euros, ce qui représente 12,5 % du produit intérieur brut régional. Ce montant de dépenses classe Provence-Alpes-Côte d'Azur au troisième rang des régions françaises.

Par ailleurs, la région compte 118 000 emplois touristiques en moyenne sur l'année, soit 6,2 % de l'ensemble de l'emploi régional. Les établissements ayant une activité directement liée au tourisme sont à l'origine d'emplois et créent de la richesse pour le territoire. Leur valeur ajoutée compte pour 4,6 % de l'ensemble de la richesse dégagée dans la région.

Le poids de l'emploi ou de la richesse dégagée touristiques dans l'économie régionale place Provence-Alpes-Côte d'Azur au deuxième rang des régions de France métropolitaine.

Insee Dossier n° 8
Juin 2018

ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti

CS 70004

13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Alberto LOPEZ

Rédacteur en chef :

Jérôme DOMENS

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Mise en page et impression :

Agence Elixir, Besançon

Dépôt légal : juin 2018

ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - Comité Régional de Tourisme
Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018

